

2015-2700
2017-05-08

AXXE Herbicide à large spectre

SOLUTION

AGRICOLE/COMMERCIAL

Pour la suppression par pulvérisation de contact ou le brûlage des mauvaises herbes et graminées pour les plantes ornementales, le gazon, les paysages, les aménagements intérieurs, les serres et les terrains non cultivés sur les fermes

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT USAGE
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRODUIT DE BRÛLAGE NON SÉLECTIF
Empêcher la pulvérisation d'entrer en contact avec toute partie verte des plantes utiles.

GARANTIE : Sel d'ammonium d'acides gras 36,0 %

N^o D'HOMOLOGATION. : 32719 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT – IRRITANT POUR LES YEUX
ATTENTION – IRRITANT POUR LA PEAU

CONTENU NET : 1.0 to 1050 L

BioSafe Systems L.L.C.
22 Meadow Street
East Hartford, CT 06108
860.290.8890
www.biosafesystems.com

[DÉCLARATIONS FACULTATIVES]

[Agit rapidement]

[Élimine rapidement la végétation indésirable]

[Aucune secouage ou agitation requise lors d'un entreposage à température ambiante]

Mauvaises herbes supprimées et sites d'application:

AXXE Herbicide à large spectre est un herbicide non sélectif conçu pour réprimer ou supprimer les mauvaises herbes graminées et à feuilles larges, telles que (sans s'y limiter) : digitale sanguine, amarante, , mollugine verticillée,, ,et hépatiques.

Pour la suppression par pulvérisation de contact ou le brûlage des mauvaises herbes et graminées pour les plantes ornementales, le gazon, les paysages, les aménagements intérieurs, les serres et les terrains non cultivés sur les fermes

Comme herbicide non sélectif, AXXE Herbicide à large spectre supprime les mauvaises herbes ciblés dans presque toutes les situations de culture où le contact avec la végétation souhaitable est évitée.

Par exemple :

Utilisez AXXE Herbicide à large spectre comme une application de pulvérisation protégée pour supprimer les mauvaises herbes dans le milieu des rangs de cultures jalonnées et les cultures en rangs, entre les lignes couvertes en paillis de plastique, et les zones autour de la base des arbres et des cultures de la vigne dans les vergers. L'application doit être faite directement sur les ravageurs ciblés.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

AXXE Herbicide à large spectre est un herbicide non sélectif de contact que l'on pulvérise uniquement sur les plantes non voulues.

PRODUIT DE BRÛLAGE NON SÉLECTIF

Empêcher la pulvérisation d'entrer en contact avec toute partie verte des plantes utiles.

AXXE Herbicide à large spectre permet de supprimer et réprimer en brûlage rapide les mauvaises herbes à feuilles larges et les mauvaises herbes graminées annuelles et vivaces.

AXXE Herbicide à large spectre est un produit de sel d'ammonium d'acide gras, qui pénètre les parois cellulaires des plantes afin de perturber l'organisation cellulaire des fonctions physiologiques, cloisonnées par des membranes à l'intérieur des parois cellulaires. La croissance de la plante s'arrête lorsque le contenu cellulaire est mélangé, entraînant ainsi un tissu végétal nécrotique brun.

AXXE Herbicide à large spectre n'est pas véhiculé dans les plantes. Afin d'assurer une suppression adéquate, la bouillie doit couvrir les feuilles des plantes à fond et uniformément. AXXE Herbicide à large spectre ne fournit pas une suppression résiduelle dans le sol, soit qui affecterait les graines de mauvaises herbes en germination.

MODE D'EMPLOI :

Pour l'utiliser, AXXE Herbicide à large spectre est dilué dans l'eau afin de donner la concentration indiquée puis d'obtenir une suppression efficace de la végétation non voulue. La dilution doit se conformer aux directives figurant sur l'étiquette. N'utiliser aucun type de système d'irrigation pour le traitement. Comme équipement de pulvérisation, on peut choisir un équipement manuel (un pulvérisateur à rampe, une arroseuse sous pression ou un pulvérisateur à cartouche) et un équipement de pulvérisation

dirigée. Les buses qui produisent une pulvérisation uniforme donnent une couverture maximale des feuilles, et donc l'activité la plus élevée. AXXE Herbicide à large spectre est entièrement soluble dans l'eau, et lorsqu'il est mélangé uniformément, aucun mélange additionnel ni agitation n'est requis.

Mises en garde concernant le traitement :

- Ne pas traiter les mauvaises herbes lorsqu'elles sont mouillées par la rosée, la pluie ou l'irrigation.
- Ne pas procéder à une irrigation dans les 2 heures suivant le traitement.
- Ne pas appliquer le produit si l'on prévoit de la pluie dans les 2 heures.
- Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.
- NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.
- EMPÊCHER les effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs, ou tout autre plan d'eau.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

De la mousse peut se former durant le traitement. Cependant, la suppression des mauvaises herbes n'est pas affectée si la mousse est déposée sur la surface de la plante et le vent ne la disperse pas en dérive. On peut minimiser la formation de la mousse en adoptant la plus basse pression de pulvérisation requise pour que le produit soit appliqué uniformément sur les mauvaises herbes ciblées. Adopter une pression de pulvérisation faible pour réduire la formation de mousse, et éviter tout contact avec les plantes utiles. La plupart des buses de pulvérisation sont conçues pour fonctionner entre 70 et 105 kpa (10 à 15 psi), et pour que la pulvérisation couvre les mauvaises herbes uniformément.

Mélange :

Remplir le réservoir de pulvérisation avec la moitié de la quantité d'eau indiquée, ajouter toute la quantité à utiliser d'AXXE Herbicide à large spectre (voir Facteurs de dilution ci-dessous), ensuite remplir le réservoir de pulvérisation avec le reste de l'eau indiquée pour donner la concentration finale voulue. AXXE Herbicide à large spectre est entièrement soluble dans l'eau; lorsqu'il est dispersé uniformément dans l'eau, le mélange ou l'agitation continue n'est pas requis.

Équipement manuel

Il faut saturer à fond les feuilles et les tiges pour assurer la suppression, mais arrêter de pulvériser le produit lors du ruissellement sur les feuilles de mauvaises herbes. Adopter une pression de la pulvérisation faible afin de minimiser la formation de mousse, et éviter tout contact avec les plantes utiles. La plupart des buses de pulvérisation sont conçues pour fonctionner à entre 70 et 105 kpa (10 à 15 psi), et ainsi permettre de couvrir les mauvaises herbes uniformément.

Équipement de pulvérisation dirigée

Utiliser un pulvérisateur à main pour empêcher la pulvérisation d'entrer en contact avec les plantes utiles. Empêcher la pulvérisation d'entrer en contact avec les tiges vertes des plantes ou de l'écorce verte des jeunes arbres ou arbustes.

REMARQUE : Dans les zones d'eau dure, le mélange final peut paraître laiteux. Cette condition n'affecte pas l'efficacité du traitement. Une mousse très visible apparaîtra sur les feuilles à mesure que les plantes sont traitées. Répéter le traitement aussi souvent qu'il le faut afin d'obtenir la suppression voulue.

Dose d'emploi :

AXXE Herbicide à large spectre s'applique en concentration de 5 % m. a. jusqu'au ruissellement, ou en litres par hectare tel qu'indiqué dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1

Volume d'application par hectare au taux figurant sur l'étiquette de 5% m.a.

| Volume d'application | 325 L/ha | 625 L/ha | 765 L/ha |
|--------------------------------|----------|----------|--------------|
| Hauteur des plantes | 0 à 3 cm | 3 à 6 cm | 6 cm et plus |
| AXXE Herbicide à large spectre | 45 L | 87 L | 106L |
| Eau | 280 L | 538 L | 659 L |

Méthodes

Établir le problème de mauvaises herbes à régler, puis choisir la méthode indiquée :

- A. Brûlage de la végétation :** La pulvérisation généralisée utilisant l'équipement de pulvérisation manuel ou dirigé (protégé) pour supprimer les mauvaises herbes peuvent être utilisées dans les zones non-cultivées. On peut procéder à des pulvérisations localisées sur les plantes ornementales et le gazon.
- B. Pulvérisation dirigée ou protégée contre la bouillie :** Type ou configuration de la buse de pulvérisation pour une pulvérisation dirigée, ou un écran placé autour de la buse pour empêcher la pulvérisation d'entrer en contact avec le feuillage, les tiges vertes ou l'écorce. Procéder à une pulvérisation dirigée ou protéger la culture contre la bouillie vers la zone entre les bandes de paillis en plastique et les cultures sur tuteur pour supprimer les mauvaises herbes.
- C. Pulvérisation en prélevée avant la germination et la sortie de terre des semences, et avant que les vivaces, tubercules, bulbes ou plantons germent et sortent de terre :** Traiter avant que les nouvelles pousses émergent.
- D. Pulvérisation après la récolte :** Traiter après la récolte afin d'éliminer les mauvaises herbes et les pousses vertes résiduelles des plants de la culture.
- E. Usages dans les zones industrielles et les bâtiments :** Traiter les mauvaises herbes dans les allées, les voies d'accès, les parcs de stationnement et autour des bâtiments ou des structures. On peut faire des pulvérisations dirigées et protégées ou localisées sur les zones de pleins champs et les emprises.

Répéter les traitements au besoin pour obtenir la suppression voulue des mauvaises herbes. On peut

utiliser n'importe quel pulvérisateur manuel ou pulvérisateur à dos ordinaire. Pulvériser le produit à fond sur les mauvaises herbes à l'aide d'un réglage grossier de la buse afin de réduire la dérive. Il est extrêmement important d'assurer une bonne couverture. Pour un traitement localisé des mauvaises herbes individuelles, appliquer la solution sur le centre de la plante jusqu'au ruissellement.

On obtient les meilleurs résultats sur des mauvaises herbes jeunes et en pleine croissance, mesurant moins de 12 cm de hauteur. Le produit donne les meilleurs résultats durant des conditions chaudes et sèches, mais agit aussi par temps froid. Un traitement par temps froid risque de retarder l'apparition des dommages aux plantes. S'il y a une pluie dans les trois heures du traitement, un autre traitement peut s'avérer nécessaire. Les dommages aux plantes seront visibles à partir de quelques heures jusqu'à deux jours après le traitement.

Répéter le traitement toutes les deux à trois semaines pour supprimer les nouvelles mauvaises herbes qui poussent à partir de graines et les repousses des mauvaises herbes biennales et vivaces. Éviter de pulvériser le produit sur les plantes utiles. Nettoyer l'équipement à fond après l'utilisation.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Cause l'irritation des yeux. **ÉVITER TOUT** contact avec les yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Éviter d'inhaler les brouillards de pulvérisation. Utiliser uniquement dans les zones bien aérées. Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

Porter des lunettes de protection ou un écran facial pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Les personnes ne doivent pas entrer dans les zones traitées avant que le produit soit sec.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les plantes terrestres et les organismes aquatiques.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter symptomatiquement.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé par la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.